

*Accords fiscaux—Loi*

Le gouvernement fédéral ne peut pas décemment demander aux provinces, qui ont pris des mesures difficiles pour régler leur propre situation financière, de prendre aussi en charge une partie du problème qui existe au niveau fédéral.

Il s'agissait d'un député conservateur de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse a dit la même chose:

Toutes les provinces représentées ont précisé qu'il n'y a probablement rien de plus important à fournir aux Canadiens que les services de santé et d'éducation.

[Français]

Et je pourrais citer d'autres personnes du Manitoba.

Monsieur le Président, ceci indique clairement que le problème, actuellement, ce n'est pas un problème uniquement de déficit, comme veut l'indiquer le ministre des Finances (M. Wilson) et comme a essayé de l'exposer le député de Trois-Rivières (M. Vincent), mais dans le fond le problème qui nous concerne, c'est bien plutôt le financement de ces services-là. Et c'est pourquoi la motion présentée par le député néo-démocrate, et que j'aurais présentée moi-même s'il ne l'avait fait avant moi, devrait permettre au gouvernement fédéral d'entreprendre de véritables discussions. Ces discussions ne doivent pas être unilatérales, mais aller au fond du problème.

Et la question qu'il faut se poser, c'est: Est-ce que nos services d'éducation postsecondaires au Canada sont trop grands? Est-ce que nous offrons à la jeunesse canadienne de trop grandes possibilités d'atteindre un niveau supérieur d'éducation?

La question qu'il faut se poser aussi, c'est de savoir: Est-ce que nos services d'hospitalisation de santé sont exagérés? Est-ce que nous avons trop de lits d'hôpitaux? Est-ce que nous avons trop de services médicaux? Est-ce que nous offrons à la population canadienne trop de services dans le fond? Faut-il couper? C'est là le véritable problème qu'il faut discuter. Et si la réponse à ces questions est non, comme je le crois, il s'agit d'entendre les premiers ministres, les ministres des Finances et les ministres de la Santé des différentes provinces, même le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada (M. Epp), pour se rendre compte qu'il n'y a pas exagération et qu'au contraire, la plupart des provinces ont dû, dans le contexte économique difficile qu'a connues le pays depuis 1982, 1983, surtout durant les années 1982, 1983, ont fait des efforts considérables pour essayer de rationaliser leurs coûts.

Même le gouvernement du Québec a baissé par une législation spéciale les salaires payés aux travailleurs dans les hôpitaux, aux travailleurs de l'éducation. Est-ce que ce n'est pas là un effort colossal pour essayer de faire face à certaines difficultés financières? Et aujourd'hui par-dessus tout cela, le gouvernement fédéral transfère aux provinces une partie du déficit. Et moi, je considère que cela ne doit pas être analysé sur cet angle-là, mais bien plutôt qu'il faut savoir si nos services d'éducation postsecondaire, si la recherche dans les universités, si les soins hospitaliers, si les soins médicaux sont exagérés oui ou non? Et si la réponse à ces questions-là est non, le problème qu'il faut discuter, c'est le financement de ces services. Et ce n'est pas en agissant comme le ministre des Finances a agi, en coupant *proprio motu*, sans consultation, deux milliards de dollars en 1990-1991, mais c'est beaucoup plus que cela, monsieur le Président.

Si on fait l'addition de ce que va représenter le projet de loi C-96 au terme de l'exercice 1992, c'est-à-dire à partir du moment où il s'applique jusqu'à sa fin, ce sera une coupure de

huit milliards de dollars qui sera soustraite au budget des provinces pour leur permettre de financer leur éducation postsecondaire et les soins de santé. Huit milliards de dollars! Qu'est-ce que cela signifie pour l'Ontario, trois milliards de dollars? Pour le Québec, deux milliards de dollars. Pour la Colombie-Britannique, 930 millions de dollars. Pour une province comme Terre-Neuve, 187 milliards de dollars.

Monsieur le Président, est-ce qu'on peut penser que ces provinces vont être en mesure d'offrir ces services-là avec des coupures semblables? Et je suggère au ministre des Finances de prendre... Le député dit qu'on ne fait jamais de suggestion. Je pense que le ministre des Finances devrait prendre la période de six mois qui est proposée dans cette motion pour réentendre ces discussions-là. D'autant plus qu'il avait promis lui-même dans son exposé économique de novembre 1984 de ne pas toucher aux paiements de transferts aux provinces dans le Budget 1986-1987. Encore une autre promesse rompue par ce gouvernement conservateur. Il avait pris cet engagement et c'est tellement... et quand on regarde les chiffres qu'il a publiés en termes de coupures pour les paiements de transferts en 1986-1987, il y avait inscrit zéro. Et maintenant au lieu d'être inscrit zéro, ce serait un montant d'au-delà de 300 millions de dollars qui va être coupé. Je suggère au ministre des Finances de prendre cette période pour commencer et essayer de conclure une entente avec les provinces pour voir comment on va financer les programmes établis. Le ministre des Finances dira aux provinces si les services d'éducation postsecondaire sont trop considérables. Il ira expliquer cela aux provinces et aux Canadiens. Il ira expliquer aux files d'attente qu'il y a dans les hôpitaux pour les salles d'urgence si nos services hospitaliers sont exagérés. Il ira expliquer aux citoyens de l'Ontario qu'il ne faut pas mettre de ticket modérateur sur les soins de santé parce que ce gouvernement-là a pris cet engagement déjà. Il ira expliquer cela et en même temps dire qu'il coupe deux milliards de dollars durant une année, mais dans le fond durant la période des arrangements qui sont devant nous, c'est huit milliards de dollars.

Monsieur le Président, je pense que le problème fondamental est là. Je dirai au ministre des Finances que dans le domaine de l'éducation et de la santé, il y a là des exigences fondamentales. Et quand on compare le coût par rapport au Produit national brut, le coût de la santé, par exemple, au Canada par rapport aux États-Unis où là ce n'est pas nationalisé, si on peut dire, notre pourcentage de frais en termes de Produit national brut est plus bas au Canada qu'aux États-Unis. C'est donc dire que le système a relativement bien fonctionné. Les gens fortunés comme les gens non fortunés ont pu avoir accès à l'hôpital, ont pu avoir accès aux médecins, ont pu avoir accès également à l'éducation postsecondaire. S'il est vrai, comme les chiffres le démontrent, que notre coût de santé par rapport au Produit national brut est plus bas au Canada qu'il ne l'est aux États-Unis, notre difficulté présente, c'est de savoir comment on finance ces services essentiels.

Si le ministre des Finances a des propositions à faire, s'il est d'accord sur le ticket modérateur contre lequel il s'est déjà opposé, contre lequel son parti s'est déjà opposé, s'il est contre la loi qui a été adoptée par ce Parlement empêchant les provinces de taxer les citoyens par un ticket modérateur sous peine de voir leurs paiements de transferts diminués, s'il est contre cette